

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 19 décembre 2024

Convocation

Date : 13/12/2024

Affichée et mise en ligne

le : 13/12/2024

Délibération n°

90-CC191224

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée le 20/12/2024

Mise en ligne le :

20 DEC. 2024

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

23 DEC. 2024

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PRINCIPAL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle de l'Obélisque - 4 ter avenue de Creil - 60300 Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Magalie BENOIST

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise

Monsieur BATTAGLIA Alain

Madame BENOIST Magalie

Monsieur BLOT Laurent

Monsieur BOUFFLET Pierre

Monsieur CHARRIER Philippe

Monsieur CURTIL Benoit

Monsieur de la BEDOYERE Jean-
Marc

Monsieur DUMOULIN François

Monsieur GAUDION Philippe

Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Madame GLASTRA Delphine

Madame GORSE-CAILLOU Isabelle

Madame JAUNET Christel

Monsieur LAPIE Dominique

Monsieur LEFEVRE Sylvain

Monsieur LESAGE William

Madame LOISELEUR Pascale

Madame LOZANO Michelle

Madame LUDMANN Véronique

Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Madame MARTIN Emilie

Monsieur MELIQUE Jacky

Madame MIFSUD Florence

Monsieur NGUYEN PHUOC VONG
Jean-Pierre

Monsieur NOCTON Laurent

Madame PALIN-SAINTE-AGATHE
Martine

Monsieur PATRIA Alexis

Madame PRUVOST-BITAR

Véronique

Madame REYNAL Sophie

Monsieur ROLAND Dimitri

Madame SIBILLE Elisabeth

Monsieur SICARD Bruno

Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane

Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique

Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie

Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LUDMANN Véronique

Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame SIBILLE Elisabeth

Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes

CM

MB

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Au vu des résultats de l'exercice 2023 voté précédemment, il est proposé de répartir les résultats comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT, LES DÉPENSES

Chapitre	BP	Virements entre chapitres	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	3 306 079,00	-13 216,60	177 000,00	3 469 862,40
012 - Charges de personnel	1 835 427,00			1 835 427,00
014 - Atténuations de produits	8 561 317,00		44 338,00	8 605 655,00
65 - Charges de gestion courante	2 108 159,00		6 000,00	2 114 159,00
66 - Charges financières	111 000,00			111 000,00
67 - Charges spécifiques		13 216,60		13 216,60
68 - Dotations aux provisions	1 000,00			1 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00		145 000,00	1 345 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 118 217,00		9 959 174,95	12 077 391,95
TOTAL DEPENSES	19 241 199,00	0,00	10 331 512,95	29 572 711,95

Paraphes




Les principaux mouvements réels :

Au chapitre des charges à caractère général, il convient d'inscrire des dépenses supplémentaires pour rembourser, à la ville de Senlis, les fluides des bords de l'Oise. Ordener qu'elle met à disposition de la CCSSO. La ville n'avait pas pu titrer ces remboursements en raison de difficultés d'ordre technique. La situation devrait pouvoir être régularisée en cette fin d'année.

Il convient d'inscrire également 44 338 € d'atténuations de produits.

Un virement entre chapitres a été réalisé entre le chapitre des charges à caractère général (011) et le chapitre 67 (charges spécifiques), afin d'annuler un titre sur exercice antérieur, portant sur une subvention d'investissement réalisé en fonctionnement. Le montant de ce virement a été de 13 216,60 €.

Les mouvements d'ordre entre sections chapitre 042 en fonctionnement et 040 en investissement sont liés à la mise à jour de l'état d'actif et impactent les 2 sections du budget en dépenses et en recettes. Ils font suite à un travail de vérification effectué avec les services de la trésorerie.

Le virement entre section permet d'équilibrer cette section à hauteur de 9 959 174.95 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT, LES RECETTES

Chapitre	BP	BS	Total budget
013 - Atténuations de charges	21 232,00		21 232,00
70 - Produits des services	377 000,00		377 000,00
73 - Impôts et taxes	4 971 936,00		4 971 936,00
731 - Fiscalité locale	9 056 737,00		9 056 737,00
74 - Dotations et participations	4 777 294,00		4 777 294,00
75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	204 547,82	216 547,82
002 Résultat de fonctionnement		10 126 965,13	10 126 965,13
TOTAL RECETTES	19 241 199,00	10 331 512,95	29 572 711,95

Les mouvements d'ordre et les résultats ont été évoqués plus haut.

Paraphes	
<i>my</i>	<i>FB</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT, LES DÉPENSES

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 060-200066975-20241223-90_CC191224-DE

Chapitre	BP	Restes à réaliser	Virements entre chapitre	BS	Total budget
16 - Emprunts et dettes assimilés	301 000,00			7 800,00	308 800,00
20 - Immobilisations incorporelles	375 000,00	168 954,33			543 954,33
204 - Subventions d'équipement versées	1 800 000,00	668 870,47		1 298 902,82	3 767 773,29
21 - Immobilisations corporelles	1 258 700,00	88 637,88		1 965 142,28	3 312 480,16
23 - Immobilisations en cours	1 090 000,00	4 008,00			1 094 008,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	12 000,00			204 547,82	216 547,82
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				205 780,08	205 780,08
001 - Résultats d'investissement				137 985,65	137 985,65
opérations					
19 - Etude programmation faisabilité piscine	160 000,00				160 000,00
25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	176 000,00	4 242,53	-30 000,00	-79 000,00	71 242,53
29 - Terrains familiaux localifs	40 000,00			136 076,49	176 076,49
30 - Eclairage ZAE		45 371,88			45 371,88
31 - Aménagement des voies cyclables	1 233 000,00	27 656,40			1 260 656,40
32 - Office de tourisme	200 000,00		30 000,00		230 000,00
33 - Construction MAM	150 000,00			20 665,55	170 665,55
34 - Liaison ferroviaire	51 272,00				51 272,00
TOTAL DEPENSES	6 846 972,00	1 007 741,49	0,00	3 897 900,69	11 752 614,18

Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés), il conviendra d'inscrire 7 800 € au titre de la caution à verser dans le cadre de la location d'un hangar de stockage.

Les crédits des fonds de concours 2023 à hauteur de 1,8 M€, n'ayant pas tous fait l'objet d'engagement en 2023, le solde est inscrit au chapitre 204 (subventions d'équipement versées), afin de prendre en charge les derniers dossiers reçus en 2024.

Le contrôle de l'état d'actif a permis de déceler des anomalies de comptes budgétaires nécessitant d'annuler des mandats à hauteur de 1 965 142,28 € et à les réémettre sur le compte adéquat. Ces mouvements sont opérés aux chapitres 21 (immobilisations corporelles) en dépenses et 23 (immobilisations en cours) en recettes. Ces mouvements n'ont pas d'impact sur le solde budgétaire, les dépenses et recettes étant de même montant.

Pour tenir compte du versement du FCTVA relatif à des études précédentes, des mouvements d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 041) sont opérés pour 165 056,08 €. Le remboursement des avances sur marché est également inscrit pour 40 724 €, sur ce même chapitre, soit un total global de 205 780,08 €. Comme évoqué précédemment l'actualisation de l'état d'actif impact les mouvements d'ordre entre section.

Les résultats de l'exercice 2023 sont également inscrits en dépenses pour 137 985,65 €.

Paraphes	

Les opérations :

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-200066975-20241223-90_CC191224-DE



Elles sont mouvementées pour :

- 79 000,00 € pour le quartier Ordener, l'ensemble des factures de travaux étant réglées, les crédits restants sont retirés.

+ 136 076.49 € pour les terrains familiaux locatifs afin de prendre en compte les engagements du marché de maîtrise d'œuvre.

+ 20 665.55 € pour prendre en compte les engagements du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de la MAM.

Un virement entre chapitre-opérations, depuis l'opération du *Quartier Ordener* vers l'opération *Rénovation de l'office de tourisme*, a été réalisé afin de permettre le paiement de l'avance des travaux de l'office de tourisme. Le montant de ce virement a été de 30 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	BP	Restes à réaliser	BS	Total budget
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00		1 005 727,14	1 040 727,14
13 - Subventions d'investissement	772 400,00	232 000,00		1 004 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 997 422,49		-2 997 422,49	0,00
23 - Immobilisations en cours			1 965 142,28	1 965 142,28
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 118 217,00		9 959 174,95	12 077 391,95
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00		145 000,00	1 345 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			205 780,08	205 780,08
opérations				
19 - Etude programmation faisabilité piscine	0,00			0,00
25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	0,00			0,00
29 - Terrains familiaux locatifs	0,00			0,00
30 - Eclairage ZAE	0,00			0,00
31 - Aménagement des voies cyclables	499 674,00			499 674,00
32 - Office de tourisme	0,00			0,00
33 - Construction MAM	0,00			0,00
34 - Liaison ferroviaire	0,00			0,00
TOTAL RECETTES	7 622 713,49	232 000,00	10 283 401,96	18 138 115,45

Paraphes

--	--

L'affectation des résultats (chapitre 10) est inscrite selon le vote du com
 hauteur de 913 727,14 €. S'ajoute également le FCTVA perçu à hauteur

Le recours à l'emprunt d'équilibre (chapitre 16), inscrit précédemment a

Les autres mouvements ont été évoqués dans les précédentes lignes.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes
 dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la
 Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Commune Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le vote du budget primitif du 04 avril 2024 ;

Vu le vote du compte administratif du 16 mai 2024 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits par suite du vote du compte administratif, afin d'intégrer
 les résultats et leurs affectations :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'APPROUVER les modifications budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes
 dans chacune des sections du budget principal :

Paraphes	
M	KB.

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP	Virements entre chapitres	BS	Total budget	BP	BS	
011 - Charges à caractère général	3 306 079,00	-13 216,60	177 000,00	3 469 862,40	013 - Atténuations de charges	21 232,00	21 232,00
012 - Charges de personnel	1 835 427,00			1 835 427,00	70 - Produits des services	377 000,00	377 000,00
014 - Atténuations de produits	8 561 317,00		44 338,00	8 605 655,00	73 - Impôts et taxes	4 971 936,00	4 971 936,00
65 - Charges de gestion courante	2 108 159,00		6 000,00	2 114 159,00	731 - Fiscalité locale	9 056 737,00	9 056 737,00
66 - Charges financières	111 000,00			111 000,00	74 - Dotations et participations	4 777 294,00	4 777 294,00
67 - Charges spécifiques		13 216,60		13 216,60	75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00
68 - Dotations aux provisions	1 000,00			1 000,00			
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00		145 000,00	1 345 000,00	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	204 547,82
023 - Virement à la section d'investissement	2 118 217,00		9 959 174,95	12 077 391,95	002 Résultat de fonctionnement	10 126 965,13	10 126 965,13
TOTAL DEPENSES	19 241 199,00	0,00	10 331 512,95	29 572 711,95	TOTAL RECETTES	19 241 199,00	10 331 512,95

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-200066975-20241223-90_CC191224-DE



Paraphes	
<i>Cy</i>	<i>MB</i>

Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement					
Chapitre	BP	Restes à réaliser	Virements entre chapitre	BS	Total budget	Chapitre	BP	BS	Total budget	
16 - Emprunts et dettes assimilés	301 000,00			7 800,00	308 800,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00		1 005 727,14	1 040 727,14
20 - Immobilisations incorporelles	375 000,00	168 954,33			543 954,33	13 - Subventions d'investissement	772 400,00	232 000,00		1 004 400,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 800 000,00	668 870,47		1 298 902,82	3 767 773,29	16 - Emprunts et dettes assimilés	2 997 422,49		-2 997 422,49	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 258 700,00	88 637,88		1 965 142,28	3 312 480,16	23 - Immobilisations en cours			1 965 142,28	1 965 142,28
23 - Immobilisations en cours	1 090 000,00	4 008,00			1 094 008,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 118 217,00		9 959 174,95	12 077 391,95
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	12 000,00			204 547,82	216 547,82	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00		145 000,00	1 345 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				205 780,08	205 780,08	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			205 780,08	205 780,08
001 - Résultats d'investissement				137 985,65	137 985,65					
opérations						opérations				
19 - Etude programmation faisabilité piscine	160 000,00				160 000,00	19 - Etude programmation faisabilité piscine	0,00			0,00
25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	176 000,00	4 242,53	-30 000,00	-79 000,00	71 242,53	25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	0,00			0,00
29 - Terrains familiaux locatifs	40 000,00			136 076,49	176 076,49	29 - Terrains familiaux locatifs	0,00			0,00
30 - Eclairage ZAE		45 371,88			45 371,88	30 - Eclairage ZAE	0,00			0,00
31 - Aménagement des voies cyclables	1 233 000,00	27 656,40			1 260 656,40	31 - Aménagement des voies cyclables	499 674,00			499 674,00
32 - Office de tourisme	200 000,00		30 000,00		230 000,00	32 - Office de tourisme	0,00			0,00
33 - Construction MAM	150 000,00			20 665,55	170 665,55	33 - Construction MAM	0,00			0,00
34 - Liaison ferroviaire	51 272,00				51 272,00	34 - Liaison ferroviaire	0,00			0,00
TOTAL DEPENSES	6 846 972,00	1 007 741,49	0,00	3 897 900,69	11 752 614,18	TOTAL RECETTES	7 622 713,49	232 000,00	10 283 401,96	18 138 115,45

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 24/12/2024
 ID : 060-200066975-20241223-90_CC191224-DE



Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
G1	FLB

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le : **23 DEC. 2024**
De la publication sur le site internet de la CCSSO :

Fait à Senlis, le **23 DEC. 2024**

23 DEC. 2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-200066975-20241223-90_CC191224-DE



Guillaume MARÉCHAL

Magalie BENOIST



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr